

Lignes d'eau

LA LETTRE D'INFORMATIONS D'ADOUR GARONNE

01
janvier 2010

EN
BREF



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REDEVANCES 2010

En ce début d'année 2010 démarre la nouvelle campagne de redevances. Elle concerne les activités de l'année 2009. Il s'agira de la 2^e campagne mettant en œuvre les modalités de la LEMA (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Après une première année (activités 2008) où l'ensemble des acteurs a dû s'adapter à ces nouvelles modalités, cette nouvelle campagne devrait se dérouler de manière plus sereine. Il faut noter également l'ouverture de la télé déclaration pour l'ensemble des redevances.

Chacun pourra donc télédéclarer cette année après réception de ses identifiant et mot de passe. Il suffit pour cela de se connecter au site de l'Agence www.eau-adour-garonne.fr et de cliquer sur la rubrique "télédéclarez vos redevances".